

# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN SITUATION AU 15 AVRIL 2019

## COMPTES DE L'EXERCICE 2018

La commission financière s'est réunie le 29 mars 2019 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts" ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg, représenté par Monsieur David Vésey, réviseur. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2018 nous ont été expliqués en détail et quelques recommandations ont été émises. La commission financière s'est réunie une deuxième fois le 15 avril 2019 avec uniquement des représentants de la commune cette fois-ci pour passer en revue les comptes de l'exercice 2018 et poser toutes les questions nécessaires. Elle remercie les personnes présentes pour leur disponibilité lors de ces deux rencontres.

Dans son rapport du 5 avril 2019, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux principes de la comptabilité publique et recommande leur approbation.

La commission financière relève que les comptes 2018 sont très bons et sains ! Cet excellent résultat est principalement dû à des montants d'impôts sur le revenu dépassant largement ce qui avait été budgété.

Le bénéfice de l'exercice se monte à **Fr. 19'708.16** après attribution de Fr. 266'700.00 à des réserves non obligatoires, après amortissements supplémentaires de Fr. 89'505.90 et pour finir après l'attribution de Fr. 100'000.00 à une provision concernant la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg.

Au 31 décembre 2018, la **fortune** s'élève à **Fr. 1'463'351.15** et le montant des **réserves non obligatoires** à **Fr. 1'007'380.35**.

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2018 tels qu'ils ont été présentés.

---

## NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2019 – 2020 – 2021

Le mandat conclu en 2016 avec la fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg arrivant à échéance avec le contrôle de l'exercice 2018, une décision devait être prise quant à renouveler ce mandat pour trois ans ou à lancer un appel d'offres auprès d'autres fiduciaires. Lors de la séance du 29 mars, la fiduciaire a informé la commission financière que si le mandat était renouvelé pour trois ans, son prix forfaitaire resterait identique à celui de 2016, à savoir Fr. 3'700.00 par année.

Après délibération, la commission financière a finalement choisi la variante consistant à renouveler le mandat de trois ans avec la fiduciaire actuelle. En effet, pour des raisons d'efficacité, elle estime préférable de poursuivre la collaboration avec cette fiduciaire qui est maintenant à l'aise avec le fonctionnement de notre commune. Par ailleurs, la commission financière tient à relever la qualité des prestations fournies et les très bons rapports de travail entretenus. Elle tient également à préciser qu'après avoir contrôlé l'exercice 2021, ce mandat ne pourra pas être reconduit. La durée maximale légale de six ans sera alors atteinte.

En conclusion et conformément à la loi sur les communes, la commission financière soumet à votre vote l'option de prolongation du mandat avec la fiduciaire Jordan S.A. pour une durée de trois ans.

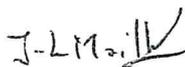
**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN  
SITUATION AU 15 AVRIL 2019**

**BUDGET COMPLEMENTAIRE**

Lors de la séance du 15 avril 2019, les représentants de la commune ont informé la commission financière du projet de réfection des canalisations qu'elle est contrainte de réaliser dans le quartier des Courtes Poses à Saint-Martin. Les travaux étant rendus nécessaires, une étude doit être réalisée rapidement, avant la fin de l'année.

La commission financière n'a pas de remarque particulière à émettre sur ce projet et recommande à l'assemblée communale d'approuver la demande d'un budget complémentaire de Fr. 22'000.00 destiné à l'étude de la réfection des canalisations dans le quartier des Courtes Poses.

Saint-Martin, le 15 avril 2019



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann